

URIOPSS



FORMATIONS

2020



UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir notre catalogue 2020.

L'URIOPSS Centre, engagée dans une démarche qualité de son service de formation avec le réseau UNIOPSS-URIOPSS, s'attache, cette année encore, à vous proposer un large choix de formations pour vous accompagner au mieux dans la prise de décision et le pilotage des organismes de solidarité à but non lucratif.

Notre souhait est de vous permettre, administrateurs bénévoles, dirigeants salariés ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale, de développer votre connaissance du secteur, d'enrichir vos compétences, vos savoirs faire et savoirs être.

Pourquoi choisir l'URIOPSS Centre ? Quelle légitimité et quelle valeur ajoutée de l'URIOPSS en tant qu'organisme de formation ?

- Un **engagement** au service de la vie associative **depuis 70 ans** ainsi qu'une **proximité et une implication forte** de l'URIOPSS auprès de ses adhérents
- Une **connaissance très pointue des problématiques et enjeux** rencontrés par les associations
- Une **expertise technique reconnue**, avec une **équipe spécialisée** dans les différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- Une **légitimité confirmée** pour accompagner les associations **dans la mise en œuvre** des dispositifs législatifs et réglementaires et les **conseiller dans leurs choix** stratégiques ou opérationnels

Les temps de formation permettent de prendre de la distance vis-à-vis de notre quotidien, afin de contribuer à la co-construction d'une société où la personne fragilisée est accueillie avec compétences et dignité : la formation des différentes parties prenantes y contribue largement et c'est le pari que fait l'URIOPSS Centre !

Jean-Michel Delaveau,
Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU,
Directeur de l'URIOPSS Centre



POUR VOS FORMATIONS CHOISISSEZ LE RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS !

Implanté sur l'ensemble du territoire, le Réseau Uniopss-Uriopss unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les solidarités.

La force de notre réseau est d'apporter des réponses adaptées au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une analyse transversale des politiques publiques nationales et territoriales et à une expertise technique dans tous les domaines d'activités.



NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

Une connaissance fine des enjeux territoriaux des différents secteurs

- **Une double-approche : technique et politique.**
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des Uriopss, juristes, responsables de formation...), proposant :

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- D'aider les **bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions
- De mettre en place des **prestations sur-mesure**, adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations Intra-établissements**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM)

C'est aussi une opportunité d'échanger avec d'autres associations, fondations, mutuelles,... et d'être ainsi partie prenante de la force du réseau

UNE DÉMARCHE QUALITÉ D'AMPLEUR NATIONALE

Le réseau Uniopss-Uriopss est engagé dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue des services rendus à ses adhérents. Il intègre ainsi ses prestations de formation dans une démarche qualité globale, qui prend en compte la satisfaction de toutes les parties prenantes (stagiaires, employeurs, associations...).

En 2018, l'ensemble des organismes de formation du réseau Uniopss-Uriopss a été officiellement « Datadocké ». L'obtention de ce statut a permis au réseau d'intégrer les catalogues de référence des financeurs de la formation professionnelle. Ce référencement, qui nécessite de répondre à 21 critères qualité, est également un gage de fiabilité, tant pour les stagiaires que pour les structures.

En 2020, l'URIOPSS Centre, avec le réseau UNIOPSS-URIOPSS, s'engage dans une démarche de certification pour son service de formation.





OFFRE DE FORMATIONS 2020

 Formation proposée dans l'ensemble du réseau UNIOPSS-URIOPSS

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION

	1  CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation	17 janvier	285 €	J. Prieto
	2  Elaborer le compte Administratif des ESMS : de la procédure à la mise en pratique	21 janvier	285 €	L. Mauduit
	3  Elaborer l'ERRD (Etat Réalisé des recettes et des dépenses).	22 janvier	285€	L. Mauduit
	4  Définir sa stratégie CPOM dans un contexte de transformation de l'offre	4 février	285€	A. Vinsonneau
	5  Sécurisation juridique et optimisation des achats : les bonnes pratiques d'achat pour les ESMS	25 et 26 mars	570 €	R. Rayssac
	6  Réaliser son EPRD - Secteur social et médico-social	15 mai	285 €	L. Mauduit
	7  Mettre en œuvre l'analyse financière - module 1 : Bilan financier et ratios	18 et 19 juin	570 €	L. Mauduit
	8  Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service	25 juin	285 €	J. Prieto
	9  Mettre en œuvre l'analyse financière - module 2 : Prévisions et plan pluriannuel	30 juin et 1er juillet	570 €	L. Mauduit
	10  Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	11 septembre	285 €	L. Mauduit
	11  Maitriser les spécificités comptables et financières des ESMS	8 et 9 décembre	570 €	L. Mauduit
	12  Mettre en place une dynamique durable de recherche de fonds privés	en intra sur demande		J. Prieto
	13  Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale	en intra sur demande		A. Vinsonneau

DROIT SOCIAL

	14  CDD -Temps partiel : un focus indispensable pour maitriser ces différentes formes de travail	9 janvier	285 €	C. Audias
	15  Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement (à jour des nouvelles dispositions législatives)	27 et 28 janvier	570 €	C. Audias
	16  Annualisation du temps de travail	30 janvier	285 €	LP. Bichon
	17  Questions d'actualité en droit du travail	10 février	285 €	LP. Bichon
	18  Maitriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	19 et 20 mars	570 €	C. Audias
	19  Optimiser la gestion des congés payés et jours fériés	9 avril	285 €	A. Blondeau
	20  La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	28 avril	285 €	C. Audias
	21  Actualiser ses techniques de paie	7-8-9 septembre	855 €	LP. Bichon
	22  Maladie, inaptitude, accidents du travail : la gestion des absences (à jour des nouvelles dispositions législatives)	10 septembre	285 €	C. Audias
	23  La prévention des risques professionnels	24 novembre	285 €	C. Audias
	24  Sécuriser et accompagner la rupture du contrat de travail	27 novembre	285 €	LP. Bichon
	25  Les négociations Annuelles Obligatoires (à jour des nouvelles dispositions législatives)	3 décembre	285 €	C. Audias
	26  La base de données économique et sociale : les obligations de mise en œuvre et la gestion	18 décembre	285 €	C. Audias



RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

	27	■ Gérer tensions et conflits au sein d'une équipe de travail	13 et 14 janvier	570 €	M. Caumeau
	28	■ Cadre intermédiaire : prendre sa fonction et se positionner	23 et 24 mars	570 €	M. Caumeau
	29	■ Management et communication au service de la prévention des risques psycho-sociaux	7 avril	285 €	I. Regnault
	30	■ Recruter : de la pré-sélection des candidats à l'intégration du salarié	15 juin	285 €	C. Audias
	31	■ Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure	9 octobre	285 €	C. Audias
	32	■ Mise en œuvre des mutualisations de moyens : conséquences en droit social	16 octobre	285 €	C. Audias
	33	■ Mettre en œuvre une démarche de GPEC	20 octobre	285 €	A. Blondeau
	34	■ Concevoir et utiliser une fiche de poste	17 novembre	285 €	A. Blondeau
	35	■ Entretiens annuels, entretiens professionnels	26 et 27 octobre	570 €	C. Audias
	36	■ Le pilotage social des restructurations et des mutualisations	en intra sur demande		C. Audias

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

	37	■ La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités	24 janvier	285 €	C. Audias
	38	■ Elaborer un plan de communication pour son association	13 février	285 €	I. Ruisseau
	39	■ S'approprier le RGPD : se mettre en conformité dans les organisations sociales et médico-sociales	3 mars	285 €	C. Viallon
	40	■ Elaborer sa stratégie associative : statuts et projet associatif	5 mars	285 €	E. Roy
	41	■ Le document unique de délégation : mieux cerner sa valeur ajoutée pour mieux l'élaborer	10 mars	285 €	A. Blondeau
	42	■ Connaissance du secteur médico-social : les principes fondamentaux	17 mars	285 €	A. Vinsonneau
	43	■ Gérer un projet dans le secteur social et médico social et de la santé	5 mai	285 €	C. Passerat-Boulade
	44	■ Appels à projets : comment anticiper et s'y préparer ?	9 novembre	285 €	J. Priou
	45	■ S'approprier les clés de la responsabilité sociétale et environnementale dans le secteur associatif	20 novembre	285 €	O. Rabilloud

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

	46	■ Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité	31 janvier	285 €	O. Rabilloud
	47	■ La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle	27 mars	285 €	O. Rabilloud
	48	■ Mettre en place une démarche d'analyse des risques à postériori	6 mai	285 €	C. Passerat-Boulade
	49	■ Hygiène et sécurité alimentaire	en intra sur demande		F. Moustaid
	50	■ Mettre en place le PMS (plan de maîtrise sanitaire)	en intra sur demande		F. Moustaid
	51	■ Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	en intra sur demande		V. Logeais
	52	■ La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	en intra sur demande		V. Logeais



FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF - CONDITIONS GENERALES

Inscription

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard **2 semaines** avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement**.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Annulation

Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.

Pour toute annulation de votre part, postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.

Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

Convention de formation

Attestation de présence

Facture

Une semaine avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.

Au terme de la formation, des attestations de formation seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

L'URIOPSS Centre est habilitée à délivrer des attestations aux professionnels de santé, justifiant de leur participation à un programme DPC. Veuillez nous indiquer, en amont de la formation, si vous souhaitez que cette action s'inscrive dans le cadre du DPC.

Tarifs - règlement

Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2020 et pour les adhérents de l'URIOPSS Centre. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage). L'inscription sera effective à la réception du règlement.

Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.

Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Opérateurs de compétences (OPCO). Si vous souhaitez que l'OPCO règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCO et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

Lieu - hébergement - repas

Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS Centre, ou dans un autre lieu si nécessaire.

Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.

Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.

**NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45**

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



Le service formation

Coordonnées :

URIOPSS Centre - Service Formation
29 boulevard Rocheplatte, BP 35
45016 ORLEANS CEDEX 1
tél : 02.38.62.34.39 / fax : 02.38.81.29.72
mail : formation@uriopss-centre.fr

Contacts :

Charlène JOURDAIN : Responsable du service
Fatima LESTRADE : Suivi formation Intra et Accompagnements
Véronique ARNAUD : Suivi des formations Inter

Les formateurs de l'URIOPSS

Mme Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Michèle CAUMEAU

Consultante en management et ressources humaines dans le secteur social et médico-social.

Mme Véronique LOGEAIS

Juriste, formatrice, consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDJI

Consultante-Formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Dr Christine PASSERAT-BOULADE

Formatrice en management médical, qualité et gestion des risques

M. Olivier RABILLOUD

Consultant – Formateur

M. Rodolphe RAYSSAC

Avocat à la Cour, Spécialiste des marchés publics

Mme Isabelle RUISSEAU

Conseillère technique chargée de la communication à l'URIOPSS Pays de la Loire

M. Christian VIALLO

Consultant en transformation numérique, Directeur d'ESMS, Docteur en Sciences de l'information et de la communication

M. Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant

Mme Isabelle REGNAULT

Coach, consultante et formatrice

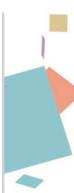
L'équipe technique de l'URIOPSS Centre :

Mme Agnès BLONDEAU, Conseillère technique

M. Jacques PRIETO, Conseiller technique

Mme Emilie ROY, Conseillère technique

M. Johan PRIOU, Directeur régional



En fonction de vos besoins,
toutes ces formations peuvent être proposées en INTRA.

CONTACTEZ-NOUS !
formation@uriopss-centre.fr



Formation proposée dans l'ensemble du réseau UNIOPSS-URIOPSS



BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre

29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
45016 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02.38.62.34.39
Fax : 02.38.81.29.72
Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Nom de la structure :

Adresse :

.....

.....

Tel fax :

Mail.....

Numéro adhérent : CC

Stagiaire(s)

Nom Prénom :

Fonction: Mail :

Nom Prénom :

Fonction: Mail :

Nom Prénom :

Inscription au stage

Numéro :Intitulé :

Date(s) : Coût :X nombre de personnes

Coût total : €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin

Adresse de facturation

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO

.....

.....

.....

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Fait à : le :

Signature de l'employeur :